

N° 2019/O2/104

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Véronique ARRIGHI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »
- **OBJET** : CREATION D'UNE FORMATION EN IMMERSION DANS LE DOMAINE DE L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE.

---

**VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté qui précise que « les métiers d'aide à la personne doivent être valorisés »,

**VU** l'avis n° 2019-57 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse en date du 22 octobre 2019 qui constate, dans le domaine de l'aide à domicile, « des salaires très bas qui entraînent une paupérisation des personnels et diminuent encore l'attractivité des emplois proposés. Il est donc nécessaire de porter une attention particulière à la formation des personnels et à la valorisation, notamment salariale, de ces métiers qui sont les "Poor Jobs" de notre société »,

**CONSIDERANT** le phénomène de vieillissement de la population particulièrement important que connaît la Corse,

**CONSIDERANT** que la Corse est un des territoires dont la part de seniors est la plus importante et que les personnes de 60 ans ou plus représentent 29 % de la population totale, contre 25 % en moyenne en France métropolitaine,

**CONSIDERANT** que selon les projections, un Corse sur trois aura plus de 65 ans en 2050, avec parmi eux 1 500 nouveaux centenaires,

**CONSIDERANT** que selon une étude de l'INSEE, la Corse connaît un fort taux de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et un recours aux EHPAD limité,

**CONSIDERANT** que si la répartition entre domicile et établissements reste stable sur notre île, 18 600 seniors dépendants résideront dans leur logement en 2030, soit 40 % de plus qu'actuellement,

**CONSIDERANT** la politique déployée par la Collectivité de Corse visant à mettre l'accent sur le maintien à domicile de nos aînés,

**CONSIDERANT** que l'accompagnement à domicile permet à la personne en perte d'autonomie ou en situation de dépendance de continuer à profiter d'un cadre connu, dans lequel elle a ses repères et souvenirs,

**CONSIDERANT** que la majorité de nos aînés souhaitent être maintenus à domicile le plus longtemps possible et que, par conséquent, les demandes d'accompagnement à domicile ne cessent de croître,

**CONSIDERANT** la difficulté des conditions de travail des aides à domicile, liée à un manque de reconnaissance à la fois salariale et symbolique de leur travail,

**CONSIDERANT** qu'en Corse, ces difficultés sont accentuées par les spécificités de notre territoire rural et montagnoux, avec notamment des horaires décalés et des temps de déplacements plus importants,

**CONSIDERANT** que le secteur des services aux personnes âgées manque cruellement de personnel et que les structures rencontrent de grandes difficultés à recruter, 47 % de ces dernières ayant des postes vacants,

**CONSIDERANT** que le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) subit une lourde pression au quotidien (absentéisme, turnover, accidents du travail, etc...),

**CONSIDERANT** qu'il est indispensable d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes en permettant aux structures de recruter davantage de personnel,

**CONSIDERANT** que la nouvelle Collectivité de Corse concentre désormais les compétences du social, de la formation et de l'insertion professionnelle, ce qui lui confère toute la légitimité pour agir dans ce domaine,

**CONSIDERANT** que la création d'une nouvelle formation spécifique, pensée en Corse et adaptée aux besoins de notre territoire, pourrait permettre d'assurer l'attractivité et la reconnaissance du métier d'aide à domicile,

**CONSIDERANT** qu'une telle formation devra être destinée en priorité aux bénéficiaires du RSA et aux personnes en recherche d'emploi, sans qualification ni expérience dans le métier, permettant ainsi un accompagnement spécifique pour l'élaboration de leur projet professionnel,

**CONSIDERANT** qu'en terme de méthode, le principe de la formation en immersion et du tutorat avec des professionnels sur le terrain seraient particulièrement intéressants et pourraient permettre de renforcer les compétences et susciter des vocations,

**CONSIDERANT** que l'accompagnant à domicile est la personne la plus proche du bénéficiaire, présente au quotidien, et qu'elle effectue les premiers signalements concernant d'éventuels changements de comportements ou perte d'autonomie plus importante,

**CONSIDERANT** que ce rôle de lanceur d'alerte fait partie intégrante de la politique de prévention du bien vieillir déployée par la Collectivité de Corse, et que mettre l'accent sur ce point dans le cadre de la formation pourrait permettre de valoriser davantage le métier d'aide à domicile,

**CONSIDERANT** que la Collectivité de Corse pourrait, en parallèle, accompagner les personnes formées (aide à la mobilité, au permis de conduire, à la garde d'enfants...) pour leur donner les moyens de s'investir pleinement et ainsi éviter les risques de décrochage,

**CONSIDERANT** le fait qu'une telle initiative aurait des conséquences plus que positives pour chacun des acteurs de ce projet (bénéficiaires du RSA, Collectivité de Corse, structures et usagers),

**CONSIDERANT** qu'il est de notre devoir de permettre à nos aînés de rester dans leurs foyers en renforçant la bienveillance, l'accompagnement et la liberté de choix,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**PROPOSE** la création par la Collectivité de Corse, en partenariat avec les différents acteurs, d'une formation spécifique dans le domaine de l'aide à domicile, en immersion, afin de pallier au manque de personnel et valoriser cette profession.

**SOUHAITE** qu'en contrepartie, les structures partenaires s'engagent à proposer des Contrats à Durée Indéterminée aux personnes ayant suivi la formation une fois celle-ci achevée.

**MANDATE** la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé et la Commission des Politiques de Santé pour la création d'un groupe de travail dédié, afin de mener des auditions et des travaux préparatoires à la création de cette formation (évaluation des besoins, définition des orientations, modalités de mise en œuvre...).

**DEMANDE** au Président du Conseil exécutif de mobiliser les services de la Collectivité de Corse en charge du social et de la formation pour participer à ce groupe de travail.